

2023.33

Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Conseil d'Administration du Jeudi 29 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin 2023 à 15 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 20 juin 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Représenté : 1 - Absents : 5 - Quorum : 8

Étaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M Lionel BOTTIN - M Jean-Eudes D'ACHON - M Guy de la BROUSSE - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Marie BONHOMME - Mme Dominique VIGNESOULT - M Adrien KERSEBET -VEGEAIS

Était représenté :

M Didier QUENOUILLE (pouvoir donné à Mme Martine GUILLON)

Étaient excusés :

Mme Stéphanie FRESNAIS - M Pascal BULTEZ - Mme Sophie MOITIE

Absent non excusé :

Mme Danielle PEGOT- CAPELLE- M Stéphane SABATHIER

Secrétaire de séance :

Mme Martine GUILLON

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES-LA RECRE- ET ANNULATION DES ARRETES PORTANT NOMINATION DES REGISSEURS

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 30 mars 2018 approuvant le projet de la reprise de la gestion de la crèche halte-garderie, dite structure multi-accueil « La Récré » par le CCAS qui désormais assurera dès le 1^{er} avril 2018, la gestion du personnel existant et du budget, l'organisation du travail et la continuité de ce service public ;

Vu l'arrêté 2018.99 du 17 mai 2018 portant nomination d'un régisseur principal et d'un régisseur suppléant ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 2 janvier 2023.

Considérant le besoin de supprimer la régie de recettes « LA RECRE » et d'annuler les arrêtes portant nomination d'un régisseur titulaires et d'un régisseur suppléant

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** la suppression de la régie de recettes « LA RECRE »
- **Restitue** le fond de caisse de 100 €uros
- **Annule** les arrêtés portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant au 1^{er} juillet 2023

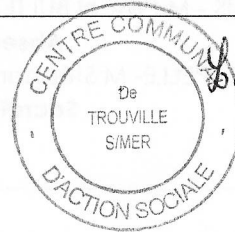
La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Signature de l'Elu Référent :



la Présidente
Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO



Secrétaire de séance

Martine Guillet